



Conseil économique et social

Distr. générale
27 décembre 2021
Français
Original : anglais

Pour décision

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Première session ordinaire de 2022

8-11 février 2022

Point 7 de l'ordre du jour provisoire*

Réponse de l'administration au rapport d'évaluation

Étude d'évaluabilité conjointe du Plan d'action mondial pour permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous

Résumé

Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), signataire du Plan d'action mondial pour permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous (ci-après, « Plan d'action mondial »), a été chargé de réaliser une étude d'évaluabilité conjointe dudit Plan d'action mondial avec les autres organismes signataires. L'étude a permis de formuler six recommandations à l'intention de l'ensemble des organismes participants, dont l'UNICEF, qui les ont toutes acceptées, lors d'une réunion des directeurs qui s'est tenue le 14 septembre 2020. L'UNICEF et ses partenaires du Plan d'action mondial mettent en œuvre ces recommandations afin de s'assurer que le Plan d'action mondial pourra être dûment évalué en 2023, comme prévu.

Les éléments de décision soumis à l'avis du Conseil d'administration figurent à la section III.

* [E/ICEF/2022/1](#).

Note : La version française du présent document a été établie dans son intégralité par l'UNICEF.



I. Aperçu général

1. Au titre de la politique d'évaluation révisée de l'UNICEF (E/ICEF/2018/14), approuvée par le Conseil d'administration de l'UNICEF lors de sa session annuelle de 2018, l'organisation s'est engagée à collaborer avec d'autres entités des Nations Unies à la réalisation d'évaluations systémiques ainsi qu'à la recherche de possibilités d'évaluations conjointes.
2. L'UNICEF fait partie des 12 membres fondateurs¹ du Plan d'action mondial pour permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous, dont l'objectif est d'harmoniser les méthodes de travail des organismes signataires afin d'atténuer les facteurs d'inefficacité et de rationaliser le soutien aux pays. Dans le cadre du Plan d'action mondial, les organismes signataires aident les pays à concrétiser les objectifs de développement durable liés à la santé ainsi que les engagements internationaux en matière de santé connexes, notamment les engagements pris lors de la réunion de haut niveau sur la couverture sanitaire universelle, qui s'est tenue à New York en 2019, et à l'occasion de la Conférence internationale sur les soins de santé primaires, organisée à Astana en 2018.
3. Une étude d'évaluabilité conjointe du Plan d'action mondial a été commandée et gérée de manière conjointe par un groupe directeur composé des bureaux d'évaluation de l'ensemble des 12 organismes signataires d'origine, reflétant ainsi l'engagement en faveur d'une collaboration accrue établi dans le Plan d'action mondial. L'étude, qui a été menée entre mars et juin 2020, a donné lieu à un diagnostic précoce, rapide et succinct des principaux éléments techniques et stratégiques nécessaires à la réussite du partenariat, afin de déterminer à l'avance les lacunes restant à corriger et de permettre aux organismes signataires de les combler avant qu'elles ne posent problème, en amont de l'évaluation indépendante du Plan d'action mondial proposée pour 2023.
4. Les conclusions générales de l'étude ont montré que le Plan d'action mondial n'était pas encore suffisamment évaluable d'une façon qui permettrait aux activités de suivi et d'évaluation en cours de fournir des enseignements utiles aux partenaires ou de faciliter une amélioration continue ainsi qu'une redevabilité mutuelle.
5. La réponse de l'administration à l'étude, qui a été examinée par l'ensemble des 12 organismes signataires, y compris sur le plan technique, a été approuvée par les directeurs en septembre 2020. Le secrétariat du Plan d'action mondial a collaboré avec tous les organismes signataires en vue de mettre en œuvre les six recommandations de l'étude. L'UNICEF s'est engagé à travailler avec les organismes partenaires à l'application des recommandations en amont de l'évaluation du Plan d'action mondial proposée pour 2023.

¹ Les 12 organismes fondateurs sont les suivants : l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) ; le Fonds des Nations Unies pour l'enfance ; le Fonds des Nations Unies pour la population ; le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme ; Gavi, l'Alliance du Vaccin ; le Groupe de la Banque mondiale ; le Mécanisme de financement mondial pour les femmes, les enfants et les adolescents ; le Mécanisme international d'achat de médicaments ; l'Organisation mondiale de la Santé ; le Programme alimentaire mondial ; le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida ; et le Programme des Nations Unies pour le développement. L'Organisation internationale du Travail est le treizième organisme à avoir rejoint le groupe en février 2021. De ce fait, elle n'était pas partie à l'étude d'évaluabilité conjointe ni à la réponse initiale de l'administration.

II. Principales recommandations de l'étude d'évaluabilité conjointe du Plan d'action mondial pour permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous et exposé sur la mise en œuvre de la réponse de l'administration

L'étude d'évaluabilité conjointe formule six recommandations et propose une feuille de route afin de les mettre en œuvre de manière séquentielle. Les recommandations ont été examinées par le secrétariat du Plan d'action mondial ainsi que par les coordonnateurs des organismes signataires. Une réponse de l'administration a été convenue entre les organismes en novembre 2020.

Le tableau ci-après présente un résumé des recommandations ainsi qu'un exposé sur la mise en œuvre de la réponse de l'administration^a.

	<i>Recommandation</i>	<i>Accord</i>	<i>Exposé sur la mise en œuvre de la réponse de l'administration</i>
1	<p>Examiner et réviser conjointement la finalité et les objectifs communs du Plan d'action mondial afin de clarifier la façon dont il est censé fonctionner et d'ajouter de la valeur aux mécanismes en place. Il serait ainsi possible de s'accorder sur des questions spécifiques, notamment :</p> <p>a) Quel est le positionnement envisagé pour le Plan d'action mondial entre facilitation des changements (dans un rôle d'appui) et impulsion des changements (d'une façon qui implique une visibilité, une redevabilité et une responsabilité élevées, en tirant parti des ressources collectives des 12 signataires) ?</p> <p>b) Comment le Plan d'action mondial fonctionnera-t-il à l'échelle nationale et comment son déploiement peut-il s'appuyer sur les mécanismes existants pour répondre aux différents contextes et capacités de chaque pays, compte tenu de l'importance de l'appropriation de cet outil par les pays et de leur participation ?</p> <p>c) Comment la finalité et les objectifs du partenariat peuvent-ils être révisés à la lumière de la pandémie de COVID-19 ?</p>	Acceptée	<ul style="list-style-type: none"> – Mise en œuvre – Document de positionnement intitulé « Positioning the SDG3 GAP for country impact in the COVID-19 era » approuvé par les directeurs (novembre 2020) – Document de positionnement révisé intitulé « SDG3 GAP: supporting an equitable and resilient recovery towards the health-related Sustainable Development Goals », qui met l'accent sur l'intensification et le déploiement à grande échelle de la mise en œuvre au niveau des pays, convenu par les directeurs (novembre 2021)
2	<p>À l'issue de ces discussions, formuler une théorie du changement claire et détaillée correspondant à la marche à suivre convenue et comprenant :</p> <p>a) des hypothèses détaillées sur les facteurs susceptibles d'accélérer les progrès en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable liés à la santé ;</p> <p>b) une explication de la façon dont le mécanisme du Plan d'action mondial peut influencer sur ces facteurs dans son rôle d'appui aux pays.</p>	Acceptée	<ul style="list-style-type: none"> – Mise en œuvre – Théorie du changement du Plan d'action mondial approuvée par les directeurs (novembre 2020)^b

	<i>Recommandation</i>	<i>Accord</i>	<i>Exposé sur la mise en œuvre de la réponse de l'administration</i>
3	<p>Rendre le Plan d'action mondial plus concret et redevable :</p> <p>a) en accélérant les progrès en matière de planification des activités convenues pour les partenaires du Plan d'action mondial ;</p> <p>b) en relançant le processus d'élaboration d'indicateurs ;</p> <p>c) en renforçant la redevabilité par une mobilisation régulière des hauts responsables des 12 organismes, ainsi qu'en établissant à cet effet des plans de travail et en affectant du temps de travail à leur personnel.</p>	Acceptée	<ul style="list-style-type: none"> – Mise en œuvre – Cadre de suivi du Plan d'action mondial élaboré et convenu (mai 2021). Un projet pilote est en cours, ciblant dans un premier temps les pays à revenu faible et intermédiaire de la tranche inférieure. – Le cadre de suivi éclairera le rapport sur l'état d'avancement du Plan d'action mondial de 2022.
4	<p>Examiner l'affectation globale des ressources consacrées aux activités du Plan d'action mondial ainsi que les décisions relatives à la recommandation 1 concernant la portée, le rôle et les priorités, afin de parvenir à un meilleur équilibre entre les ressources que les signataires peuvent vraisemblablement consacrer au Plan d'action mondial dans le contexte actuel et les efforts à poursuivre en priorité. Cet examen et ses conclusions viseraient à :</p> <p>a) dépasser le simple « volontariat » pour le personnel en charge des activités relatives au Plan d'action mondial au sein des organismes signataires ;</p> <p>b) fournir du soutien à chaque groupe de travail de façon réaliste ;</p> <p>c) apporter un appui en vue de concentrer davantage les efforts déployés dans le cadre du Plan d'action mondial au niveau des pays.</p>	Acceptée	<ul style="list-style-type: none"> – Entamée – Les directeurs ont discuté des contributions de chaque organisme à la mise en œuvre de la stratégie en faveur d'un relèvement équitable et résilient dans les pays à la suite de la pandémie de COVID-19 (novembre 2021).
5	<p>Revoir les liens existants entre les groupes de travail des thèmes accélérateurs et au sein de ces derniers, afin de les aider à se soutenir mutuellement dans toute la mesure du possible, tout en clarifiant les résultats réalistes attendus de chaque groupe dans le cadre de l'approche globale et de l'étendue des activités convenues lors des discussions ayant fait suite à la recommandation 1.</p>	Acceptée	<ul style="list-style-type: none"> – Mise en œuvre – La mise en œuvre dans les pays s'appuie sur les éléments suivants : a) le travail mené dans le cadre des différents thèmes accélérateurs (par exemple, la mission conjointe des partenaires du thème accélérateur relatif aux soins de santé primaires et des partenaires du thème accélérateur relatif au financement durable au Pakistan) ; b) la participation des collaborateurs d'autres thèmes accélérateurs aux discussions nationales sur le thème accélérateur relatif aux soins de santé primaires ; et c) la définition conjointe, chaque année, d'un défi important par le groupe sectoriel sur les questions liées à l'équité, qui comprend les groupes de travail des thèmes accélérateurs relatifs aux déterminants de la santé et à la participation des communautés et de la société civile, ainsi que le groupe de travail sur l'égalité des genres.

	<i>Recommandation</i>	<i>Accord</i>	<i>Exposé sur la mise en œuvre de la réponse de l'administration</i>
6	<p>Définir les étapes de l'évaluation de 2023 et veiller à ce qu'elles soient bien comprises. Ces étapes devront être convenues avec le groupe directeur des bureaux d'évaluation des 12 organismes signataires et inclure :</p> <p>a) un processus clair pour le suivi des recommandations de l'étude d'évaluabilité conjointe, notamment une réponse de l'administration devant être élaborée et suivie par le groupe des sherpas ;</p> <p>b) le traitement des aspects techniques de l'étude d'évaluabilité après avoir convenu de la finalité et des objectifs communs ainsi que de la théorie du changement (conformément aux recommandations 1 et 2), et des lacunes spécifiques recensées dans le cadre de suivi et d'évaluation (par exemple, l'élaboration d'indicateurs pour les résultats intermédiaires) ;</p> <p>c) la réalisation d'un examen à mi-parcours à la fin de l'année 2021, date à laquelle les éléments techniques et stratégiques discutés dans le rapport sur l'étude d'évaluabilité conjointe devront avoir été mis en place et fonctionner de manière adéquate.</p>	Acceptée	<ul style="list-style-type: none"> – Mise en œuvre/en cours d'application – La réponse de l'administration à l'étude d'évaluabilité conjointe a été rédigée et acceptée (novembre 2020), et un suivi régulier des progrès a été entamé par le biais de comptes rendus transmis aux directeurs par le secrétariat du Plan d'action mondial. – Une discussion sur l'examen à mi-parcours a été amorcée avec les bureaux d'évaluation des organismes signataires. – L'évaluation indépendante de 2023 a été ou sera intégrée aux plans de travail des bureaux d'évaluation relatifs à l'évaluation.

^a https://cdn.who.int/media/docs/default-source/global-action-plan/sdg3-gap-management-response-to-jea-for-website.pdf?sfvrsn=9bb7d70a_4.

^b https://cdn.who.int/media/docs/default-source/global-action-plan/sdg3-gap-toc-for-website.pdf?sfvrsn=355ae22c_4.

III. Projet de décision

Le Conseil d'administration

Prend note de l'étude d'évaluabilité conjointe du Plan d'action mondial pour permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous, de son résumé ([E/ICEF/2022/4](#)) et de la réponse de l'administration ([E/ICEF/2022/5](#)).
